

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 9 septembre 2024 à 16 h 30, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Jasmine Sharma et Karine Lechasseur ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent et Paul M. Normand formant le quorum du conseil sous la présidence du maire suppléant M. Paul Dumoulin.

### Absences motivées :

Le maire M. Guy Pilon et la conseillère M<sup>me</sup> Diane Morin.

### Sont également présentes :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière M<sup>me</sup> Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **24-09-0705 Adoption de l'ordre du jour**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 9 septembre 2024 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

### **24-09-0706 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-24-R1851.07 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée en arrière-lot, de la rue des pivoines jusqu'à la rue des Perce-neige**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée en arrière-lot, de la rue des pivoines jusqu'à la rue des Perce-Neige, six soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 6 septembre 2024 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-24-R1851.07;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Excavation Gricon inc. pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée en arrière-lot, de la rue des pivoines jusqu'à la rue des Perce-Neige, et ce, pour un montant de 1 107 266,28 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-24-R1851.07;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE cette dépense soit financée par le règlement parapluie n° 1851.

« ADOPTÉE »

**24-09-0707 Affectation / Surplus accumulé affecté – Mesures d'urgence et surplus accumulé non affecté aux activités de fonctionnement 2024 / Pluies diluviennes du 9 août 2024**

CONSIDÉRANT que la Ville a dû déployer des mesures exceptionnelles lors de l'épisode de pluies diluviennes du 9 août 2024 et dans les semaines qui ont suivies;

CONSIDÉRANT que la Ville est admissible au programme d'aide financière du ministère de la Sécurité publique et qu'une demande sera transmise incessamment à cet effet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la totalité du surplus accumulé affecté – mesures d'urgence, soit un montant de 500 000 \$, soit affecté aux activités de fonctionnement de l'exercice 2024;

QU'une somme additionnelle de 900 000 \$ en provenance du surplus accumulé non affecté soit affectée aux activités de fonctionnement de l'exercice 2024;

QUE cette affectation de 900 000 \$ soit réduite et retournée au surplus accumulé affecté du montant de l'aide financière du ministère de la Sécurité publique lorsque cette aide aura été estimée à la suite de la compilation de l'ensemble des dépenses, et ce, avant la fin de l'exercice 2024.

« ADOPTÉE »

**24-09-0708 Adjudication de contrats / Appel d'offres n° 401-110-24-33 / Fourniture, livraison et installation de mobilier pour la phase 1 du Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion / Lots 2 à 5**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres pour la fourniture, la livraison et l'installation de mobilier pour la phase 1 du Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 21 août 2024 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'évaluation de conformité des spécifications techniques des items effectuée le 27 août 2024;

CONSIDÉRANT la non-conformité des spécifications techniques de certains items proposés par les soumissionnaires;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les soumissions suivantes, déposées par les plus bas soumissionnaires conformes par lot pour la fourniture, la livraison et l'installation de mobilier pour la phase 1 du Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-24-33 :

- lot 2 : Teknion Roy & Breton inc., pour un montant de 72 758,28 \$, taxes applicables non comprises;
- lot 3 : Libraires Boyer ltée pour un montant de 60 918,72 \$, taxes applicables non comprises;
- lot 4 : Libraires Boyer ltée, pour un montant de 127 083,36 \$, taxes applicables non comprises;
- lot 5 : Burovision inc., pour un montant de 40 464 \$, taxes applicables non comprises;

QUE soit rejetées les soumissions pour le lot 1 (postes de travail individuels) et le lot 6 (reprise d'équipement);

QUE les montants relatifs à l'adjudication des présents contrats soient utilisés aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE les dépenses réelles soient calculées selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits aux bordereaux des prix des soumissions des adjudicataires;

QUE ces dépenses soient financées par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**24-09-0709 Période de questions**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

**24-09-0710 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 16 h 37 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Paul Dumoulin, maire suppléant

---

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Greffière